



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 juin 2008**

Délibération n° 2008-0100

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Désignation du représentant de la Communauté urbaine au sein du groupement d'intérêt public (GIP)
Resacoop

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Rapporteur : Monsieur Bret

Président : Monsieur Jean Paul Bret

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguët, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Bernard R), Philip, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Auroy (pouvoir à M. Léonard), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Deschamps (pouvoir à M. Ariagno), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Gignoux (pouvoir à Mme Dagonne), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pesson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Suchet (pouvoir à M. Bouju), Terrot (pouvoir à M. Barret), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Pédrini), Yérémiàn (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Barge, Darne JC., Galliano, Joly, Kabalo, Louis, Turcas.

Séance publique du 9 juin 2008**Délibération n° 2008-0100**

commission principale :

objet : **Désignation du représentant de la Communauté urbaine au sein du groupement d'intérêt public (GIP) Resacoop**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis 1994, Resacoop (Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale) conseille et accompagne les organisations de la région Rhône-Alpes engagées dans des actions de coopération et de solidarité internationales avec les pays en développement et en transition économique.

Créé à l'initiative de la Préfecture de région et du conseil régional Rhône-Alpes, au lendemain de la reconnaissance légale de l'action internationale des collectivités territoriales, Resacoop vise l'amélioration quantitative et qualitative de la coopération internationale en région et le renforcement des compétences de l'ensemble des acteurs rhônalpins, quel que soit leur statut. Ses missions s'articulent principalement autour des fonctions d'information, d'appui-conseil et de formation. Resacoop reste également un espace unique de dialogue entre acteurs régionaux et un outil privilégié de la concertation et de la mise en cohérence des actions.

Quatorze membres, Etat, collectivités territoriales de la région Rhône-Alpes dont la Communauté urbaine, associations, centres de formation et université, établissements publics, ont décidé de mettre en commun leurs compétences et expertises pour s'inscrire dans une dynamique de coordination et de coproduction, au service de tous les acteurs de Rhône-Alpes, en créant un groupement d'intérêt public (GIP). L'adhésion de la Communauté urbaine au GIP a été approuvée par délibération en date du 4 novembre 2002 et la convention constitutive a été signée le 5 juillet 2004.

Depuis sa création, le GIP Resacoop a mis en place les outils suivants :

- un portail Internet proposant tous les documents produits par Resacoop et donnant accès à une base de données de plus de 1 000 projets de coopération conduits par des organisations de la région Rhône-Alpes,
- une lettre trimestrielle, véritable bulletin de liaison,
- un baromètre de la coopération et de la solidarité internationale en Rhône-Alpes publié chaque année,
- un service "Réponse" aux sollicitations : demande d'information ponctuelle, recherche d'emploi et de stage, identification de structures, informations pays, etc.,
- des fiches techniques sur des thèmes tels que l'envoi de médicament, le montage de partenariats ou la coopération décentralisée,
- des réunions trimestrielles d'échanges et de concertation, thématiques ou géographiques,
- un appui personnalisé aux projets par rendez-vous individuels et mise en relation avec d'autres membres du réseau,
- un programme semestriel de formation, pour renforcer les compétences en matière de conception et gestion de projets.

La qualité de membre de droit donne à la Communauté urbaine un siège au conseil d'administration. Il convient donc de désigner un représentant ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Hubert Julien-Laferrière comme représentant de la Communauté urbaine à l'assemblée générale du groupement d'intérêt public Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (Resacoop).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juin 2008.